



Histoire et origines du Chant des Allemands



Compositeur: Franz Josef Haydn (1732-1809)



Paroles: August Heinrich Hoffmann von Fallersleben (1798-1874)

- 1) L'histoire mouvementée du Chant des Allemands
- 2) Les origines du texte et de la musique
- 3) Du Chant des Allemands à l'hymne national

- 1) L'histoire mouvementée du Chant des Allemands

L'hymne est un chant solennel. L'hymne national servait autrefois surtout à célébrer le souverain, du moins au XVIII^e siècle lorsque les premiers hymnes nationaux deviennent à la mode. Par la suite, la plupart des hymnes nationaux se sont imposés suite à des émeutes révolutionnaires ou à des luttes nationales pour la liberté comme dans le cas de la France, de la Pologne et des États-Unis. Aussi ces hymnes ont-ils conservé une grande valeur de symbole pour les habitants de ces pays. Jusqu'à aujourd'hui, ces chants solennels sont restés populaires et ils sont l'expression d'une forte tradition nationale.

En Allemagne, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, l'évolution a été différente: la Loi fondamentale de la République fédérale adoptée en 1949 avait renoncé à fixer un hymne national. Bien que le sens en fût totalement différent au moment de sa création, on considérait que certains passages du Chant des Allemands tel qu'on le chantait à l'époque et qui prônait

une "Allemagne au dessus de tout", située entre la Meuse, la Memel, l'Adige et le Belt, ne pouvaient plus figurer dans un hymne national allemand.

2) Les origines du texte et de la musique

Les paroles du chant sont dues à August Heinrich Hoffmann von Fallersleben (1798-1874), qui était professeur de littérature. Démocrate acharné et adepte de ce qu'on appelait "les libres penseurs", un mouvement précurseur du libéralisme en Allemagne, il fut déchu de sa chaire de littérature et de linguistique à l'Université Friedrich Wilhelm de Wroclaw (Silésie) essentiellement en raison des idées contenues dans ses Chants apolitiques de 1842.

Il écrivit Le Chant des Allemands en août 1841 pendant un séjour d'été sur l'île d'Helgoland, qui appartenait à l'époque à la Grande-Bretagne. Peu de temps après, le 4 septembre, l'éditeur Friedrich Campe publie à Hambourg la première version imprimée. La mélodie provient d'une chanson de Joseph Haydn "Que Dieu garde l'Empereur François, Notre bon Empereur François!". Par conséquent, de par sa mélodie, l'hymne national allemand a pour origine un texte à la louange d'un monarque. Cet air, composé en 1796 par Haydn (1732-1809), fut interprété pour la première fois en public le 12 février 1797 sous le titre d'"Hymne de l'Empereur", à l'occasion de l'anniversaire de l'Empereur François II d'Autriche.

Plus tard, Haydn reprendra la mélodie de l'Hymne de l'Empereur dans le deuxième mouvement (variation) du quatuor à cordes op. 76, n° 3. Ce quatuor est devenu célèbre sous le nom de "L'Empereur", en référence à la mélodie dont il s'inspire.

Les paroles d'Hoffmann von Fallersleben évoquaient l'idée d'une nation allemande unie qui était considérée à l'époque comme une utopie. En effet, les territoires dans lesquels on parlait l'allemand en priorité représentaient depuis 1815 un total de 39 États (un empire, cinq royaumes, un électorat, sept grands duchés, dix duchés, onze principautés et quatre villes libres) qui s'étaient regroupés au sein de la Confédération germanique lors du Congrès de Vienne. Ces États n'avaient pas de chef d'État commun, pas d'administration ni de législation commune, ne formaient ni une union économique ni une union douanière et n'avaient pas d'armée commune.

La critique venait surtout des intellectuels qui réclamaient en public l'abandon du système des petits États et de l'hégémonie des princes et la création d'un État national allemand.

Ce chant retentit pour la première fois le 5 octobre 1841 lors d'une retraite aux flambeaux à Hambourg.

3) Du Chant des Allemands à l'hymne national

Il fallut attendre la fondation de l'empire par Bismarck en 1871 pour que "l'Allemagne, l'Allemagne au-dessus de tout" connaisse vraiment un succès populaire. Mais ce n'était pas encore suffisant pour en faire un hymne national. Le chant "Die Wacht am Rhein" fut remplacé par le chant "Heil dir im Siegerkranz, Herrscher des Vaterlands!" (Salut à toi porteur de la couronne du vainqueur, souverain de la patrie). À cela s'ajoute le fait qu'à cette époque déjà, les critiques étaient nombreux à dire que la première strophe allait trop loin. En effet, une grande partie de la Meuse traversait déjà la France et la Belgique et le fleuve Adige l'Italie. Le Belt appartient au Danemark et la Memel est aujourd'hui un fleuve lituanien.

Le Chant des Allemands fut chanté officiellement pour la première fois en 1890 au moment où l'île d'Helgoland fut rendue à l'Allemagne en échange de l'île africaine de Zanzibar.

Le 11 août 1922, exactement 81 ans après sa création, le premier gouvernement social-démocrate éleva le Chant des Allemands au rang d'hymne national. Néanmoins, on n'employait pas l'expression "hymne national". Le président du Reich, Friedrich Ebert, en expliqua la raison dans un discours solennel en disant: "Unité et droit et liberté! Cette trilogie reprise du chant du poète reflétait la nostalgie de tous les Allemands à une époque marquée par la discorde intérieure et l'oppression; désormais, ces paroles nous accompagneront également sur le chemin laborieux vers un avenir meilleur ..." Pendant quelque temps lors de la République de Weimar, une quatrième strophe fut ajoutée à ce chant mais elle tomba vite dans l'oubli.

Toutefois, l'ironie de l'histoire a voulu que ce furent précisément les sociaux-démocrates qui fournirent à Hitler l'hymne national avec sa première strophe dont il devait à la suite faire un usage à la fois abusif et funeste. Quelques semaines à peine après s'être emparés du pouvoir, les dirigeants nazis en firent un chant de combat de la SA. À partir de ce moment-là, la première strophe du Chant des Allemands (les deux autres étant interdites) précédait officiellement le Horst-Wessel-Lied.

L'effondrement du Reich signifia également la mise à l'index du Chant des Allemands. Les Alliés interdirent de le chanter sous peine de sanctions. On le réentendit de manière illicite pour la première fois en 1948 lors d'une manifestation du parti allemand du Reich à Wolfsburg. Manifestement, les hommes politiques tout comme les puissances d'occupation

avaient sous-estimé sur ce point la ténacité des Allemands comme l'avoua un jour Theodor Heuss, le premier président fédéral. C'est ainsi que plusieurs députés de différents partis demandèrent au lendemain de la création de la République fédérale que les trois strophes soient de nouveau déclarées hymne national.

Theodor Heuss, quant à lui, voulait un nouvel hymne national pour illustrer le nouveau départ démocratique. En août 1950, il remplaça le Chant des Allemands par la mélodie "Ich hab' mich ergeben" (je me suis rendu). Parallèlement, il chargea le poète Rudolf Alexander Schröder et le compositeur Carl Orff de créer un nouvel hymne pour le peuple allemand. Orff ayant refusé, Herman Reutter s'y mit au pied levé et créa le nouvel hymne national intitulé "Land des Glaubens, deutsches Land" (pays de la foi, pays allemand). Le nouvel hymne national fut joué pour la première fois en 1950, à la Saint-Sylvestre. Toutefois, ce chant ne rencontra guère d'écho dans le peuple auquel l'œuvre ne plaisait pas. Bien plus encore, lors d'un sondage effectué à l'automne 1951, trois Allemands de l'Ouest sur quatre plaidaient en faveur du maintien du Chant des Allemands comme hymne national. Un tiers presque de ces personnes plaidaient en outre pour qu'à l'avenir, on ne chante plus la première strophe mais la troisième. Mais à cette époque-là, le Chant des Allemands était interdit par les Alliés dans son intégralité.

Le chancelier fédéral Konrad Adenauer avait du en faire l'expérience en avril de la même année au moment où, entonnant ostensiblement l'ancien hymne, un scandale politique éclata. Même lorsqu'une grande partie des députés chantèrent avec émotion la troisième strophe, les hauts commissaires des puissances victorieuses furent pris de colère. Aux oreilles des autres peuples, cette mélodie évoquait trop fortement la haine raciale et les visées hégémoniques des nazis. Cela n'empêcha pas Adenauer, début 1951 lors d'une cérémonie à l'occasion de son 75^{ème} anniversaire, d'inviter les personnalités réunies autour de lui sur l'escalier de l'hôtel de ville de Bonn à entonner avec lui la troisième strophe. Seulement, l'orchestre ne joua pas ce morceau car l'ancien hymne ne figurait pas dans son programme. Mais le chancelier finit par s'imposer. C'est ainsi que le congrès de la CDU réuni à Karlsruhe en octobre 1951, décida à l'unanimité de demander au président fédéral Theodor Heuss d'annuler le bannissement du Chant des Allemands. La troisième strophe devait raviver désormais les traditions allemandes. Peu de temps après, Adenauer, dans un numéro du Bulletin du gouvernement fédéral, fit valoir qu'aucun autre chant n'était aussi profondément enraciné dans le cœur du peuple allemand que celui-là.

En mai, il réussit à imposer son avis après un échange de lettres avec le président Heuss: on décide de chanter à nouveau la troisième strophe du texte d'Hoffmann von Fallersleben lors des occasions officielles. Les juristes discuteront encore pendant 38 ans sans résultat pour savoir si cette décision redonne uniquement à la troisième strophe ou bien au texte tout entier le rang d'hymne national. Ce n'est qu'en mars 1990 que les juges de la Cour constitutionnelle fédérale statueront que seule la troisième strophe est "protégée par le droit pénal". Aujourd'hui, il n'y a toujours pas de loi officielle au sujet de l'hymne national de la République fédérale d'Allemagne.

Il n'y a que l'accord passé au mois de novembre 1991 par l'ancien président fédéral Richard von Weizsäcker et le chancelier Kohl à la suite d'un échange de lettres, telle la correspondance historique entre Heuss et Adenauer 40 ans auparavant, et déclarant que la troisième strophe du Chant des Allemands constitue l'hymne de la République réunifiée.

Source: www.bundesregierung.de